



Citoyenneté et Immigration Canada

Accueil > Immigrer

Catégorie de l'expérience canadienne

Après avoir vécu quelque temps au Canada, vous pourriez avoir une bonne connaissance de l'anglais ou du français et une expérience de travail pertinente à titre de travailleur qualifié, et vous vous êtes sans doute habitué à la société canadienne. La catégorie de l'expérience canadienne (CEC) a été créée pour aider les personnes à participer à l'économie canadienne.

Si vous êtes un travailleur étranger temporaire ou un étudiant étranger et que vous possédez une expérience de travail admissible au Canada, vous pourriez être en bonne position pour passer de résident temporaire à résident permanent au titre de la CEC.

Déterminer son admissibilité

Déterminez si vous [pouvez présenter une demande](#) de résidence permanente au titre de la catégorie de l'expérience canadienne.

Présenter une demande

Suivez les étapes requises pour [présenter une demande au titre de la catégorie de l'expérience canadienne](#).

Vérifier les délais de traitement

Renseignez-vous sur le temps qui sera nécessaire pour que CIC [traite votre demande](#) présentée au titre de la catégorie de l'expérience canadienne.

Après avoir présenté une demande : étapes suivantes

Renseignez vous sur ce qui arrive [après que vous avez présenté une demande](#) au titre de la catégorie de l'expérience canadienne.

Liens connexes

- › [Brochure : Catégorie de l'expérience canadienne](#)
- › [Vidéo : Catégorie de l'expérience canadienne pour les étudiants](#)

Découvrez si vous êtes admissible



Vidéo d'instructions



[Devenir Canadien](#)

Date de modification : 2013-01-02